



Attention, arnaques !

- Formation
- Formation générale au web
- Réflexions sur les contenus



Date de mise en ligne : mardi 14 mars 2017

Description :

Depuis des années les arnaques par internet, SMS, contrat de vente à distance, se multiplient et touchent particuliers, professionnels, collectivités, associations ... L'Eglise n'est pas épargnée.

Sur internet, il est facile de se faire escroquer surtout lorsqu'on est « novice ». Fraude à la carte bleue, phishing (usurpation d'identité, mot de passeâ€) sont les pratiques illégales les plus dénombrées.

Ce vademecum a pour but de vous donner les moyens pour éviter de tomber dans de nombreux pièges.

Copyright © Internet 22 - Tous droits réservés

Depuis des années les arnaques par internet, SMS, contrat de vente à distance, se multiplient et touchent particuliers, professionnels, collectivités, associations... L'Église n'est pas épargnée.

Sur internet, il est facile de se faire escroquer surtout lorsqu'on est « novice ». Fraude à la carte bleue, phishing (usurpation d'identité, mot de passe€!) sont les pratiques illégales les plus dénombrées.

Ce vademecum a pour but de vous donner les moyens pour éviter de tomber dans de nombreux pièges.

Généralement, dans les cas d'arnaque par SMS ou internet, les arnaqueurs ont préalablement piraté votre boîte mail ou le répertoire de votre téléphone, ceci leur permettant de pouvoir se présenter comme l'une de vos connaissances ou l'un de vos amis.

- Les escrocs créent des profils en utilisant de faux noms de sociétés, de faux logos, de faux document à en-tête, de fausses photos afin de rentrer en contact avec leurs potentielles victimes. La mise en confiance de la « cible » est le préambule indispensable à toute escroquerie.
- Dans les affaires d'arnaques, tout l'art des sociétés commerciales consiste à détecter les personnes foncièrement honnêtes et un peu « candides » afin d'exercer leur savoir-faire. Les vendeurs sont toujours d'une bonne présentation, la documentation et le discours suscitent la confiance.

Lier la suite dans le document joint, à télécharger.